

Une **fouille** effectuée en juin au **centre pénitentiaire de Nantes** s'est déroulée de façon particulièrement choquante, voire humiliante, avec des **dégradations dans les cellules** et la confiscation de biens personnels et de médicaments. L'illustration d'un système à la dérive.

23 juin 2004: trois cents agents investissent le centre pénitentiaire de Nantes. Tandis que les détenus récoltent des coups de soleil dans la cour, une fouille minutieuse est entreprise, avec des méthodes expéditives pour les objets personnels des prisonniers. Un détenu décrit ainsi cette "*promenade matinale*" qui a duré cinq heures, avant de réintégrer les cellules et de "*tout remettre debout*". Il déplore dans la sienne la disparition d'une table, pourtant autorisée, de magazines, de matériel informatique et des étagères.

[L'Observatoire international des prisons](#) (OIP) confirme dans un communiqué du 5 juillet: "*A leur retour en cellule, en fin d'après-midi, les détenus découvrent l'étendue des dégâts: cellules sens dessus-dessous, vêtements éparpillés, papiers et photos personnelles arrachés du mur ou déchirés. Les meubles de fortune (caisses ou cartons) aménageant les cellules ont été également démontés et enlevés. Les toiles d'un peintre ont été lacérées.*" En prime, précise notre témoin, les rideaux des WC (maigre séparation entre la cuvette et le reste de la cellule) et de la fenêtre se sont envolés.

Cette promenade matinale n'a donc pas été de santé. Encore selon l'OIP, "*L'unité de consultations et de soins ambulatoires (UCSA) du centre pénitentiaire constate qu'un certain nombre de traitements médicaux "réguliers" trouvés en cellule (présentés en piluliers hebdomadaires et accompagnés de l'ordonnance de prescription) ont été jetés à la poubelle. Les fiches de rendez-vous en consultation médicale ont été déchirées. Les coûts des médicaments ainsi jetés s'élèverait entre 250 et 300 euros. Un dentier appartenant à un détenu a disparu, ainsi qu'un bas à varices*".

Trois tentatives de suicide par jour

Est-ce ainsi que l'administration pénitentiaire entend combattre un taux d'échec et de récidive qui atteint 75% dans les prisons du pays? Dans le même temps, la surpopulation carcérale reste à un niveau qui défie le bon-sens: plus de 140% dans les maisons d'arrêts (source de ces chiffres: site [Prisons](#)) et près de 120% pour l'ensemble des prisons. Après avoir allègrement dépassé les 60.000 détenus (condamnés ou en détention provisoire) pour 48.500 places, record absolu depuis la Deuxième Guerre mondiale, ce chiffre est repassé à 59.169 au 1er juillet. Cette diminution "*s'explique par les libérations anticipées consécutives au décret de grâce présidentielle du 14 juillet*" et par une baisse du nombre d'incarcérations en juin (source: Europe 1 le 9 août 2004). Pour une fois, tout le

monde est d'accord, des syndicats des agents pénitentiaires aux associations de droits de l'homme et aux avocats: c'est inacceptable... et dangereux. Mais rien ne bouge.

Résultat, des suicides en série. Trois tentatives par jour et un mort tous les trois jours en moyenne dans les prisons françaises. A la maison d'arrêt de Nice, un détenu de 18 ans s'est pendu le 22 juillet "alors qu'il était signalé comme suicidaire et s'était mutilé" (*Le Monde* du 3 septembre 2004). Dans son dossier figurait même la mention: "Ne pas mettre seul en cellule". Une précaution que l'administration pénitentiaire n'a pas jugé utile de prendre en compte. Elle estime d'ailleurs n'avoir "commis aucune faute". Et ne semble de toute façon pas se soucier du problème. "La France connaît la situation la pire d'Europe après la Slovaquie", relevait RTL en décembre 2003.

Hervé Quinsac

05/09/04

A consulter également: www.prison.eu.org

Post scriptum

"La population des 185 prisons françaises a augmenté de 2,3% en octobre, avec 57950 détenus pour 49595 places au 1er novembre", selon une dépêche Reuters du 10 novembre 2004, qui reprend des chiffres de l'administration pénitentiaire. Le taux d'occupation des prisons est ainsi passé à 116,8% en moyenne.

"L'administration pénitentiaire annonce aussi une forte augmentation du nombre de mineurs détenus (618 contre 579 au 1er octobre)."